CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME SOLANGE BIAGGI / MME MARIE-PIERRE CALLET

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 24 Juillet 2020

OBJET: Subventions aux associations et organismes viticoles - 1ère répartition.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- de retirer le projet d'organisation du 19ème rallye des vins de la Sainte-Victoire porté par l'Association des vignerons de la Sainte-Victoire à hauteur de 3 000 € ce rallye étant annulé,
- d'allouer, au titre de l'exercice 2020 et conformément au tableau annexé au rapport, à des associations et organismes à vocation viticole, des subventions pour un montant total de :
- 7 215 €au titre de la promotion des produits vinicoles,
- 32 200 €au titre de l'aide au fonctionnement.

La dépense globale de 39 415 €sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

À l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées